

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU QUATORZE AVRIL DEUX MIL VINGT ET UN

L'An deux mil vingt et un le quatorze Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06/04/2021, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : DELÉPINE Fabienne qui donne pouvoir à AUCHER Valérie et PASQUALIN Côme qui donne pouvoir à Fabien BARREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PARMENTIER Rodolphe

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 04 AVRIL 2021 est approuvé.

I - BORNAGE PARCELLES ZV 238-239

Monsieur HARDOUIN présente le projet de bornage et de division de la parcelle ZV 239 et d'une partie de la parcelle ZV 238 (Allée des Cormiers) d'une surface totale d'environ 1 200 m². Le devis des honoraires est de 1 753 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;

DÉCIDE de procéder au bornage et division en deux lots

ACCEPTE les horaires de 1 753 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

N° 2021-041 Publiée le 16/04/2021 reçue en Préfecture le 16/04/2021

II - TRANSFERT OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR BOUYGUES A PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURE

Avenant de transfert, au profit de la société Phoenix France Infrastructures, de la concession conclue avec Bouygues Telecom

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 05/09/2019 autorisant la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à la Société Bouygues Telecom d'implanter et d'exploiter sur la parcelle ZI 121 au « Rang du Bois » une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques,

CONSIDÉRANT que cette convention d'occupation privative du domaine public a été signée en date du 13/09/2019

CONSIDÉRANT que pour permettre le développement et l'évolution de ses services, Bouygues Telecom a décidé de transférer son pylône sis parcelle ZI 121 au « Rang du Bois » 37190 CHEILLÉ, référence T60591, installé sur le domaine public, à Phoenix France Infrastructures, société par actions simplifiées immatriculées au RCS de Paris sous le numéro 853 958 650, dont le siège social est à PARIS (75002), 4 rue des Marivaux

CONSIDÉRANT que par courrier du 24/03/2021 (reçu le 25/03/2021), la société Bouygues Telecom a demandé le transfert de la convention à Phoenix France Infrastructures

CONSIDÉRANT qu'un avenant ayant pour objet de définir les modalités de substitution de la société Phoenix France Infrastructures à l'actuel titulaire de la convention a donc été proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité à main levée (19 pour) ;

AUTORISE Bouygues Telecom à transférer à la société Phoenix France Infrastructures les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public du 13/09/2019.

APPROUVE la conclusion d'un avenant tripartite (entre la Commune de CHEILLÉ, Bouygues Telecom et Phoenix France Infrastructures) prenant acte de cette substitution, qui prendra effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant la date de signature de l'avenant par l'ensemble des parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces contractuelles y afférant.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

N° 2021-042 Publiée 16/04/2021 reçue en Préfecture le 16/04/2021
--

III - PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL – Opposition à la prise de compétence PLUI par la C.C. Touraine Vallée de l'Indre

La Loi ALUR du 24 mars 2014 prévoyait la prise de compétence PLUI au 27 mars 2017. En 2017, la Communauté de Communes s'y est opposée en activant la minorité de blocage,

Avec un renouvellement municipal et intercommunal en 2020, la prise de compétence est automatique au 1^{er} juillet 2021.

Il est possible de s'y opposer de nouveau en activant la minorité de blocage :

- délibérations des Communes entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021,
- au moins 25% des Communes représentant au moins 20% de la population

La prise de compétence impliquerait :

- l'élaboration, les modifications et la gestion des documents d'urbanisme,
- l'exercice du Droit de Préemption Urbain,
- l'élaboration et la gestion d'un Règlement Intercommunal de Publicité,
- la conduite des procédures des Sites Patrimoniaux Remarquables.

La délivrance des autorisations et l'instruction des autorisations d'urbanisme resteraient de la responsabilité des Communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la mise en œuvre d'un PLUI implique préalablement un travail d'échange et de partage sur un diagnostic et la détermination d'enjeux en matière d'aménagement du territoire.

Considérant que ce travail pourrait se faire en concomitance avec les travaux de révision du SCOT de l'agglomération tourangelle.

Ainsi que cela a été présenté en Bureau Communautaire du 05/11/2020, il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer, s'il le souhaite, à la prise de compétence de plein droit en matière de PLUI par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à compter du 1^{er} Juillet 2021.

Vu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal **DÉCIDE** par un vote unanime à main levée (19 pour) de **se prononcer contre la prise de compétence** de plein droit en matière de **PLUI** par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à compter du 1^{er} juillet 2021.

N° 2021-043 Publiée 16/04/2021 reçue en Préfecture le 16/04/2021

Jean-Serge HURTEVENT dit qu'il faudrait faire une réunion d'information sur l'élaboration du P.L.U. pour les nouveaux élus. *Monsieur le Maire répond qu'une Commission Générale sera programmée sur ce thème.*

IV - CCTVI - CONVENTION MISE A DISPOSITION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Madame SZYMAN, informe que lors d'une rencontre avec Emilie BRETIGNOL (Responsable du service enfance de la C.C.T.V.I) une discussion s'est engagée sur la mise à disposition d'agents communautaires auprès des Collectivités, pour remplacer des agents communaux absents.

La C.C.T.V.I. dispose d'un vivier de 70 agents au service enfance-jeunesse et il serait judicieux de passer une convention de mise à disposition de personnels communautaires afin de remplacer nos agents communaux absents pendant la pause méridienne et la garderie périscolaire.

Entendu les termes de la convention,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité à main levée (19 pour) ;

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition du service enfance-jeunesse de la CCTVI

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

N° 2021-044 Publiée 16/04/2021 reçue en Préfecture le 16/04/2021

V - O.N.F. – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIÈRE EN FORÊT DOMANIALE DE CHINON

Monsieur HARDOUIN présente la convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour l'entretien de la voirie forestière en forêt domaniale de CHINON

La convention annuelle 2021, programme prévisionnel des travaux sur les routes forestières de Xaintrailles (920 m) et Agnès Sorel (1300 m).

L'ONF s'engage à maintenir l'ouverture à la circulation de :

- la route forestière de Xaintrailles (920 m),
- la route forestière Agnès Sorel (1 300 m),
- le Chemin de la Herpinière, sur 200 ml, le long de la parcelle forestière n°67,
- le Chemin de Baigneux, sur 200 ml, le long de la parcelle forestière n°64,

La commune s'engage à participer financièrement à l'entretien de la route forestière de Xaintrailles et Agnès Sorel, l'entretien consistera pour 2021 en :

- le fauchage des allées Xaintrailles et Agnès Sorel (bord de bernes et intérieurs des fossés), une fois dans l'année
- le rebouchage des nids de poules (1 R.F. Sorel et 8 R.F Xaintrailles)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;

ACCEPTE les termes de la convention 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente à ce dossier.

N° 2021-045 Publiée 16/04/2021 reçue en Préfecture le 16/04/2021

VI - ADRESSAGE – MODIFICATION CHESNIER

Madame BABIN rappelle que le passage de la fibre exige des adresses normalisées. Elle expose une demande d'habitants de Chesnier, qui souhaitent conserver l'appellation caractéristique de leur adresse (avant le 10/10/2019).

Le Conseil Municipal après délibéré majoritaire à main levée (14 pour, 5 abstention) arrête les dénominations comme suit :

Dénomination du 10/10/2019	Future dénomination
Impasse de Chesnier	Château de Chesnier
Impasse de Chesnier	Grand Chesnier
Impasse de Chesnier	Petit Chesnier

N° 2021-046 Publiée le 19/04/2021 reçue en Préfecture le 19/04/2021

21h35 : arrivée de Côte PASQUALIN

VII - GRANGE COMMUNALE DU BOURG

Monsieur BADILLER présente au Conseil Municipal les devis, retenus en réunion d'Adjoints, pour la réfection de la Grange au Bourg.

- Sarl TOULMÉ, Couverture charpente : 18 386,41 € H.T.
- TTM Sarl (F. BATISTA) maçonnerie : 4 448 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;
ACCEPTE les devis TOULMÉ (18 386,41 € H.T.) et TTM Sarl (4 448 € H.T.)
AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

N° 2021-047 Publiée le 19/04/2021 reçue en Préfecture le 19/04/2021

VIII - TRAVAUX VOIRIE 2021

Monsieur HARDOUIN annonce que l'entreprise retenue pour le groupement de commandes voirie (C.C.T.V.I.) est TPPL et qu'il faudra prévoir le PATA.

Concernant les travaux de voirie 2021 (pour rappel l'enveloppe budgétaire est de 87 340€ TTC), il présente le programme négocié avec TPPL :

Pluvial au Vaujoint, Route Haut Beigneux et voirie Route du Bourg : 33 481,43 € H.T.
 Purges Route Herpinière / la Cour / Beaulieu / 28 le Bourg / entrée Cimetière et à la Baillère : 33 232,96 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;
ACCEPTE les devis TPPL d'un montant de 33 481,43 € H.T. et 33 232,96 € H.T.
AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

N° 2021-048 Publiée le 19/04/2021 reçue en Préfecture le 19/04/2021

IX - PANNEAUX POCKET

Madame FERNANDES présente une application « Panneau Pocket » pour smartphone et ordinateur, qui est un système d'informations et d'alertes en temps réel, à destination des habitants et toute personne intéressée par la Commune.

L'adhésion Communale est de 230 €/an et la mise à disposition aux usagers est illimitée et gratuite.

Le Conseil Municipal, après délibéré majoritaire (18 pour, 1 abstention) ;
DÉCIDE d'adhérer à « Panneau Pocket » pour un an
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

N° 2021-049 Publiée le 19/04/2021 reçue en Préfecture le 19/04/2021

X - CONVENTION RASED

Madame SZYMAN donne lecture d'une convention de répartition des charges de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté (RASED) d'AZAY LE RIDEAU, qui intervient également auprès des élèves de BRÉHÉMONT, CHEILLÉ, SACHÉ, THILOUZE et VILLAINES LES ROCHERS. L'Etat prend en charge les dépenses de rémunération et frais de déplacements des personnels et les Communes les dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2020-2021 la participation de CHEILLÉ s'élève à 255 €

Le Conseil Municipal, après délibération unanime à main levée (19 pour) ;

ACCEPTE les termes de la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

N° 2021-050 Publiée le 19/04/2021 reçue en Préfecture le 19/04/2021

XI - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

13/04/2021 : TAFFONNEAU 404,50 € (manilles, couteaux, entretoises, boulons)

N° 2021-051 Publiée le 19/04/2021 reçue en Préfecture le 19/04/2021

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- 11 Cité La Touche (ZR 189)

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur le point suivant non-inscrit à l'ordre du jour.

1 – Remboursement achats directs

Madame Anaïs SZYMAN a effectué des paiements en ligne pour le compte de la commune (site internet : 90 € + gilets jaunes : 12,98 € + cadre fabrication papier 29,18 € + Tampon : 43,86 €)

Le Conseil Municipal, après délibéré à main levée unanime (19 pour) ;

ACCEPTE de rembourser la somme de 176,02 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2021-052 Publiée le 19/04/2021 reçue en Préfecture le 19/04/2021

COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS

Compte rendu commission tourisme 27 Mars 21

Présents: Rodolphe Parmentier, Valérie Ribeirino, Valérie Aucher, Jean -Serge Hurtevent, Maxence Lenoir et Anne-sophie Fernandes

Absente: Fabienne Delepine

Objet: Amélioration des circuits des caves

Nous avons fait les circuits de la Chapelle et celui du bourg.

Nous avons repéré les caves (une vingtaine) qui peuvent être intéressantes pour nos circuits. Elles pourraient être mises en valeur de l'extérieur avec l'accord des propriétaires. La mairie avait fait l'achat au début du projet de plaques à décorer par les enfants pour mettre sur les caves repérées.

Sur la chapelle, la mairie est propriétaire de deux caves (sur trois) sous la mairie ainsi que trois autres caves sur le circuit (l'une de ces entrées de caves est à nettoyer car pleine de ronces). Elle est aussi propriétaire d'une parcelle transformée en « jardin libre » qui pourrait également être mise en valeur.

Nous trouvons aussi sur le chemin, des trous dans les murs qui servaient à faire passer le raisin directement dans une cave.

Il nous manque un panneau sur le parcours et les panneaux bois au départ ainsi que le support vélos (les travaux de la traverse vont passer par là donc attendons pour ces deux derniers points) Pour le circuit du bourg, il y a moins de caves (trois au début du circuit) et la « maison Saint Coin » pourrait être intéressante elle aussi.

Le travail sera donc de trouver les propriétaires, ce qui ne sera pas chose simple car si une cave est en sous-sol sans terrain devant elle peut ne pas être inscrite sur le cadastre.

Nous nous retrouverons pour travailler sur ces recherches dès que la situation sanitaire nous le permettra.

TOUR DE TABLE

Jean-Serge HURTEVENT demande :

- à qui est le chemin créé dans la parcelle le long de la Station d'épuration du Peu ? *Le Maire répond que l'on recherche les propriétaires qui n'ont pas le droit, car cette parcelle est classée en zone agricole et ne peut servir de lieu de stockage ou de voirie.*
- si le recrutement pour le remplacement de Grégory est lancé ? *Non pas encore, profil de poste à revoir.*

Iona GUEST rend compte de son rendez-vous avec Laurent BOUCHER du CPIE ;

* Plantation de haies, pas possible pour l'instant car pas de convention avec la CCTVI,

* 3 aménagements possibles à moindre coût du terrain de foot :

- bois avec chemin déambulatoire
- friche (jachère fleurie) avec chemin déambulatoire et panneaux explicatifs faune et flore
- clôture et pacage à moutons

Monsieur le Maire dit que le terrain de foot (peu utilisé) est l'une des dernières réserves foncières communales, donc très convoitée (gymnase, maisons pour artistes...) et qu'il ne faut rien prévoir d'irréversible.

* Compostages collectifs de quartier ou d'immeubles (*Monsieur le Maire fait remarquer que cela à un coût de 30 000 €/an via le SMICTOM*). Le CPIE ferait un passage sur site/mois. *Si l'on décide une mise en place, il faut le faire sans attendre une demande des habitants, car il faut un référent.*

Anne-Sophie FERNANDES a assisté au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme hier ;

- Résultat d'exploitation 130 128 €

- La Directrice n'est pas encore remplacée (un collègue a repris la moitié de son poste)

- Convention d'un office de Tourisme regroupant 3 entités : C.C. Touraine Val Vienne / C.C. Touraine Vallée Indre / C.C. Chinon Vienne Loire, (organisation et pilotage / plan d'action communication numérique et papier / mise en valeur des produits locaux / lien dynamique entre les acteurs du territoire / recrutement de la Directrice en cours)

Marc BADILLER signale que le pont (ouvrage d'art) à la Herpinière doit être réparé et qu'il faut éviter le passage de gros tonnages. *La Commission voirie ira voir sur place, en attendant, à titre conservatoire, il faut interdire la circulation aux P.L., de La Cour à la Herpinière (sauf ramassage O.M. et livraisons).*

Jean-Pierre HARDOUIN :

- présente des devis de réparations du tractopelle (flexibles avant 1 449 € TTC) et (flexibles arrière 693 € TTC) et il y a peut-être une fuite hydraulique au moteur ? *il faut réparer.*
- annonce qu'il a retravaillé sur l'estimatif du projet de traverse et trouvé trop de quantité de déblais (la moitié devrait revenir à la CCTVI) et des travaux liés à l'eau potable et l'assainissement. Lors de la réunion de coordination du 6 Avril avec SATIVA, ECMO, CCTVI et HADES, il a été évoqué un conventionnement de la maîtrise d'œuvre, le commencement des travaux par la CCTVI en juillet puis à suivre la Commune, la Tranche 1 pourrait être terminée pour Noël.

Sophie BABIN signale que le démarrage des travaux des logements sociaux et seniors de l'éco-quartier a pris du retard ; appel d'offres en avril/mai, début des travaux en septembre et livraison 1^{er} trimestre 2023.

Anaïs SZYMAN annonce

- une dizaine d'inscriptions à la journée citoyenne du 17 avril, qui se déroulera sur la zone de La Croix entre 14h et 17h.
- que l'aire de jeux du Bourg et le terrain de pétanque sont prêts à accueillir leur public
- l'installation d'un rack à vélos, d'un cendrier, du panneau « expression libre » (derrière la mairie) et de poubelles de tri près de de l'aire de jeux à la Chapelle et de 4 bancs supplémentaires au city stade.
- une réflexion sur l'installation de wc publics dans l'ancien local tennis (condamné).
- que le nouveau site internet avance bien, prévoir comité communication
- qu'il faut choisir le film pour la séance Ciné plein air en juillet
- que les tarifs des garderies périscolaires subiront un lissage au niveau communautaire de 1,33 €/h en 2021 pour finir à 1,45 €/h en 2025 (tarifs de base hors coefficients familiaux)

Fabien BAREAU informe que les travaux, rue des Vergers (au coin du cimetière) sont la réalisation d'un piège à eau pour prévenir les inondations vers le plateau surélevé rue de Saché.

Prochaine réunion le **05 Mai 2021**

Délibérations prises le 14/04/2021

2021-041	BORNAGE PARCELLES ZV 238-239
2021-042	TRANSFERT OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR BOUYGUES A PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURE
2021-043	PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL – Opposition à la prise de compétence PLUI par la C.C. Touraine Vallée de l'Indre
2021-044	CCTVI - CONVENTION MISE A DISPOSITION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

2021-045	O.N.F. – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIÈRE EN FORÊT DOMANIALE DE CHINON
2021-046	ADRESSAGE – MODIFICATION CHESNIER
2021-047	GRANGE COMMUNALE DU BOURG
2021-048	TRAVAUX VOIRIE 2021
2021-049	PANNEAUX POCKET
2021-050	CONVENTION RASÉD
2021-051	DÉCISIONS DU MAIRE
2021-052	Remboursement achats directs

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	Pouvoir à Valérie AUCHER
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			